

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 63 (1918)  
**Heft:** 11

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

LXIII<sup>e</sup> Année

N<sup>o</sup> 11

Novembre 1918

## *Note sur les frontières stratégiques de la Belgique.*

La Belgique n'a aucune frontière stratégique. Elle est ouverte de tous les côtés sans défense naturelle. Sur un seul point — entre les deux Limbourg — un fleuve forme sa limite; mais encore les puissances qui, en 1839, se défiaient de la Belgique, ont ménagé à la Hollande sur la rive belge une importante tête de pont : Maestricht.

Pourtant si l'on regarde au Nord et à l'Est les cartes historiques et physiques des Pays-Bas, on se rend compte de ce que la Belgique possédait naturellement dans ces deux directions — celle de l'Est nous intéresse principalement — de très fortes positions que l'on s'est appliqué, dirait-on, à lui enlever.

La frontière stratégique du Rhin eût certainement assuré la sécurité de la Belgique, mais, sauf entre 1830 et 1840 peut-être, quand un courant réciproque d'union sembla présager la réunion de la Rhénanie et de la Belgique, les Belges d'avant la guerre n'ont jamais songé à regretter cette frontière qui historiquement n'était plus la leur depuis le moyen âge.

Si la Belgique avait été constituée en 1839 suivant sa configuration historique, elle eût opposé à l'Allemagne en 1914 trois positions militaires de premier ordre. Soigneusement rognée par les traités de 1815 et de 1839, elle a dû tenir compte dans la préparation de sa défense de l'absence de frontière véritable.

*Le Luxembourg.* — La possession du Luxembourg donnait à la Belgique la position de la Moselle. Celle-ci était d'autant plus importante qu'elle comprenait, jusqu'en 1815, la rive droite de la rivière sur une profondeur de deux à dix kilomètres.